

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL

PROGRAMME 349

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT

DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

FONDS POUR LA
TRANSFORMATION DE
L'ACTION PUBLIQUE



PROGRAMME 349
Fonds pour la transformation de l'action publique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Thierry LAMBERT

Délégué Interministériel à la transformation publique

Responsable du programme n° 349 : Fonds pour la transformation de l'action publique

Précisions sur le changement de responsable du programme

A titre liminaire, il est précisé que le délégué interministériel à la transformation publique est responsable du programme 349 depuis le 1^{er} janvier 2021. L'exécution budgétaire a donc été menée pour la première année en 2021 par la DITP. L'exécution budgétaire des années précédentes a été effectuée sous la responsabilité de la directrice du budget.

Le programme 349 porte le « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Ce fonds est un dispositif à vocation interministérielle qui finance les coûts d'investissement (au sens large) nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles. Les projets de transformation sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

L'objectif du FTAP est d'investir aujourd'hui pour demain, de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité de la dépense publique. Le portefeuille global des projets portés par ce programme doit permettre un retour sur investissement élevé en termes d'économies pérennes : un euro investi a vocation à conduire à un euro pérenne d'économies au bout de trois ans.

La transformation de l'action publique constitue un impératif pour adapter les services publics aux attentes et besoins des usagers, saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et offrir aux agents de meilleures conditions de travail. Cette transformation doit permettre un fonctionnement plus efficient des services publics et contribuer à réduire le poids de la dépense publique et des prélèvements obligatoires pesant sur l'économie, les ménages et les entreprises.

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du Fonds. La loi de finances pour 2018 a ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagement (AE). A l'issue d'une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, présidé par le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat au numérique et associant cinq personnalités qualifiées extérieures au ministère de l'action et des comptes publics, 33 projets lauréats ont été retenus. Les projets sélectionnés concernent des domaines variés tels que la recherche d'emploi, les prévisions météorologiques, la politique d'hébergement et de logement des personnes sans abri ou encore le parcours universitaire des étudiants. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2018 ont atteint la quasi-totalité de l'enveloppe allouée en loi de finances, soit près de 200 M€.

La loi de finances pour 2019 a poursuivi la dynamique de transformation en ouvrant une nouvelle enveloppe de 245 M€ en AE. 32 lauréats ont été sélectionnés à l'issue des deux sessions de l'année. Une partie de ces projets fait appel aux technologies innovantes d'intelligence artificielle et de big data pour garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, pour améliorer la sécurité de la navigation maritime, pour faciliter l'actualisation des cartes marines, pour le traitement des événements déclarés par les exploitants nucléaires français, etc. Les opérateurs sont représentés parmi les lauréats à l'image du soutien apporté à la modernisation du centre d'étude et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA). Des améliorations concrètes seront permises pour les agents avec, par exemple, la création d'une interface utilisable en mobilité permettant d'accéder lors des contrôles en entreprise aux données pertinentes pour les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). L'appui au déploiement de la télémédecine (notamment en milieu pénitentiaire ou à destination des agents des préfectures, de la police et de la gendarmerie) ainsi que l'accompagnement des usagers et de certains publics éloignés de l'emploi font également partie des thématiques qui se distinguent en 2019. Parallèlement, il a été décidé de déconcentrer une partie de l'enveloppe du fonds aux préfets de région afin d'accompagner leurs projets de transformation dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Une première enveloppe de 6 M€ a ainsi été mise à disposition des préfets de régions fin juillet 2019. Cette enveloppe a été complétée en 2020 avec la déconcentration de 28 M€ supplémentaires aux préfets de région,

conformément à la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2019 ont atteint un peu moins de 170 M€.

En 2020, le FTAP a continué à accompagner les réformes prioritaires du gouvernement. Une nouvelle enveloppe de 200 M€ en AE a été ouverte. La première session a conduit à la sélection de 16 nouveaux lauréats en juin 2020. Ces lauréats bénéficient d'un financement important de 140 M€ en raison de la présence de projets d'envergure répondant directement à des priorités du Gouvernement comme la mise en place d'une identité numérique sécurisée pour faciliter les démarches administratives dématérialisées et la refonte des systèmes d'information de la politique agricole commune. Les opérateurs de l'État représentent un tiers des lauréats. La seconde session a abouti à un comité de pilotage en octobre 2020, présidé par la ministre de la transformation et de la fonction publiques. 19 nouveaux lauréats ont été distingués, bénéficiaires d'un montant de 112 M€. Ces financements permettent d'accompagner des projets favorisant la maîtrise de l'artificialisation des sols, la simplification des démarches des entreprises ou encore l'insertion professionnelle des détenus. Au total, ce sont 252 M€ attribués par le FTAP en 2020.

Enfin, en 2021, 80 M€ ont été attribués à 12 projets. Le comité de sélection du FTAP a réaffirmé la volonté de contribuer à l'accélération des réformes prioritaires, en finançant deux projets structurants du programme « procédure pénale numérique » du ministère de la Justice. Il a souhaité par ailleurs accompagner les évolutions organisationnelles, managériales, numériques des administrations et des opérateurs pour leur permettre de disposer sur le long terme de marges de manœuvre, de compétences et d'outils adaptés à leurs enjeux métiers. C'est à ce titre que la direction générale de la gendarmerie nationale et l'Opéra de Paris ont été lauréats du FTAP. Les projets porteurs de simplification au service des agents et des usagers ont également été encouragés. Le projet « facturation électronique » en est un exemple emblématique. Porté conjointement par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), il a pour objectif de permettre, via une plateforme étatique d'échanges publics, la mise en œuvre systémique de l'e-facturation et d'offrir un socle de services minimal aux entreprises. Enfin l'amélioration de l'expérience usager est un élément majeur retenu dans la sélection deux projets : le projet Calypso, mené par la Direction Générale de l'alimentation du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation autour de la dématérialisation des démarches administratives des vétérinaire et des agents chargés de la protection des populations ; ou encore le projet « plateforme de données scientifiques » porté par l'institut national de la recherche archéologique (INRAP) s'appuyant sur l'intelligence artificielle.

In fine, à fin 2021, 107 projets sont ainsi lauréats du FTAP et la totalité de l'enveloppe 2018 – 2021 disponible a été attribuée. Chaque projet engagé fait désormais l'objet d'un suivi régulier, qui sera encore renforcé en 2022 pour s'assurer du respect des engagements et de l'atteinte des résultats.

2018		2019		2020		2021	
AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
20,1	0	65,3	37,5	151,8	71,9	168,2	135,1

La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en loi de finances s'explique principalement par une montée en charge plus lente qu'anticipée des projets sélectionnés, ainsi que par un décalage dans l'année du processus de sélection des projets, suite aux mesures de confinement décidées dans le cadre de la pandémie de Covid-19.

Changement de périmètre ministériel du FTAP et transfert de responsabilité de programme

La création à l'été 2020 du Ministère de la transformation et de la fonction publiques (MTFP) a conduit à un changement de périmètre ministériel de la DITP et du FTAP, nécessaire à l'alignement de la stratégie de transformation publique et des outils à sa disposition. Depuis sa création en 2018, le P349 était sous la responsabilité de la directrice du budget. La direction interministérielle de la transformation publique assurait l'animation et la promotion du FTAP. Le rattachement de la DITP au MTFP s'est accompagné du transfert de la responsabilité du P349 de la DB à la DITP afin de réunir au sein d'un seul ministère l'expertise nécessaire à la transformation publique et les moyens financiers à sa disposition.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Bilan stratégique

Ce transfert de responsabilité a permis de regrouper au sein du MTFP le suivi budgétaire des projets et leur suivi « métier ». En effet, plus de 600 M€ du FTAP avaient déjà été attribués fin 2020. A compter de 2021, les équipes en charge de l'animation du dispositif ont progressivement diminué le temps consacré à la sélection des lauréats au bénéfice du suivi des projets et de leur accompagnement. Centraliser l'ensemble des dimensions du suivi au sein de la DITP a permis d'une part de présenter un guichet unique de suivi et de mise à disposition des fonds pour les lauréats, d'autre part de gérer budgétairement le programme en fonction des retours des administrations lauréates sur le déploiement opérationnel de leur projet.

En 2021, 33,6 M€ de crédits ont été ouverts en AE et près de 138 M€ en CP. Au cours du premier trimestre 2021, une revue complète des engagements des 97 lauréats FTAP ayant signé leur contrat de transformation a donné lieu à la suspension de tout ou partie du cofinancement FTAP initialement prévu de trois d'entre eux pour un montant cumulé de 8,85 M€.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1 : S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique**

INDICATEUR 1.1 : Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

OBJECTIF 2 : S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR 2.1 : Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

INDICATEUR 2.2 : Retour sur investissement attendu des projets financés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

INDICATEUR

1.1 – Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	71	95	60	60	45	60
Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection	%	26	37	75	100	30	75

Commentaires techniques

Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection

Sources des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de la fin de l'appel à projets (jour limite pour la sélection des candidatures) et la date de validation des projets lauréats par le comité de pilotage du FTAP

*Pour la première année du Fonds (année 2018), le délai a été décompté par différence entre la date d'annonce des lauréats et la date limite des dépôts. Les annonces des lauréats sont intervenues plusieurs jours après le comité de pilotage qui a désigné les lauréats. Le délai présenté est donc plus large que le seul délai d'instruction. A compter de 2019, le délai est décompté par différence entre la date de désignation des lauréats par le comité de pilotage et la date limite des dépôts pour mieux rendre compte de la seule durée de l'instruction.

Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique

Mode de calcul : nombre de projets pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection / nombre de projets sélectionnés

ANALYSE DES RÉSULTATS

Délai d'instruction moyen des projets

En ce qui concerne le délai constaté entre la fin de l'appel à projets et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, il s'est établi en moyenne à 55 jours en 2018 (68 jours pour le premier appel à projets et 41 pour le second). En 2019, le délai s'est établi à 69 jours pour la première session de l'appel à projets et à 73 jours pour la seconde, soit un délai moyen de 71 jours. En 2020, 123 jours ont été nécessaires à l'instruction de la première session (le comité de sélection ayant eu lieu pendant le premier confinement), 67 jours pour la seconde session. En moyenne, le délai d'instruction s'est donc établi à 95 jours en 2020. En 2021, le délai moyen se situe aux alentours de 45 jours, principalement en raison de la levée des contraintes liées à la crise sanitaire.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Objectifs et indicateurs de performance

La hausse de 2020 par rapport aux prévisions et par rapport à 2019 s'explique par la réorganisation nécessaire du processus d'instruction de la première session dans le contexte de confinement du printemps 2020. En revanche, des délais similaires à ceux de 2019 ont été respectés pour la seconde session 2020. Malgré un décalage de la date-limite de dépôt (du 5 juin au 31 juillet) et du comité de pilotage (de fin juillet au 6 octobre), le délai d'instruction s'est élevé à 67 jours. Pour 2021, cette amélioration du délai moyen s'explique par la diminution des délais entre la clôture des dépôts de candidature et la tenue du comité de pilotage.

Le délai d'instruction minimal des projets est entre 1 mois et demi et 2 mois. Cette durée incompressible s'explique par les différentes étapes qui jalonnent la sélection des projets candidats au FTAP, qui garantissent la rigueur de la sélection : instruction au fond des projets par les différentes administrations concernées (DITP, DB, DINUM) ; instruction par les membres du COPIL, dont des personnalités qualifiées extérieures ; audits des candidats pour lesquels des précisions ou éclaircissements sont jugés nécessaires.

Pourcentage de lauréats pour lesquels le contrat est signé au cours de leur année de sélection

L'expérience a montré que la phase de contractualisation suivant l'annonce des lauréats s'avérait chronophage du fait des échanges nécessairement nombreux pour stabiliser le contenu des contrats, notamment au sujet des économies escomptées. Ce nouvel indicateur vise donc à suivre les efforts entrepris pour réduire ce temps de contractualisation, responsable d'une partie des sous-consommations de crédits constatées sur le P349. Un délai moyen de plus de 5 mois était constaté pour les 4 premiers appels à projet pour stabiliser et approuver les contrats de transformation, dont la signature déclenche la mise à disposition des fonds. En 2021, tous les contrats de transformation des appels à projets des années précédentes n'ayant pas encore fait l'objet d'une contractualisation ont été signés à part un contrat pour lequel des discussions complémentaires sont nécessaires. Sur les deux appels à projet de 2021, trois lauréats ont finalisé la procédure de contractualisation en 2021.

OBJECTIF

2 – S'assurer de l'efficacité des projets financés

INDICATEUR

2.1 – Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers	%	84	62	70	60	62	70
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de travail des agents	%	87	96	60	94	100	60

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

Mode de calcul : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets du FTAP

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

INDICATEUR

2.2 – Retour sur investissement attendu des projets financés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Retour sur investissement attendu des projets financés		1,4	1,5*	1	1,5	1,4	1

Commentaires techniques

Source des données : direction interministérielle de la transformation publique sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

*Fin 2020, ce ratio ne prend pas en compte les économies escomptées de deux projets (Plan achats de l'Etat et France identité numérique) qui respectent le critère de retour sur investissement mais pour lesquels le montant exact d'économies sera déterminé dans une phase à venir de leur déploiement.

Mode de calcul : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Impact direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents

Environ 50% des projets lauréats des appels à projets conduits en 2018 ont eu un impact qui peut être qualifié de direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents. On peut notamment citer plusieurs projets de dématérialisation (dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, des déclarations foncières des propriétés bâties ou encore des procédures administratives du ministère de la culture) ainsi que les projets visant à améliorer le parcours des étudiants en licence ou bien le parcours des étrangers en France.

Les appels à projets 2019 permettent d'observer un taux à peu près similaire, autour de 50% des projets lauréats. On peut notamment citer un projet de création de centres mutualisés de médecine de prévention interconnectés dans trois départements normands (Manche, Eure, Seine-Maritime), la création d'une interface utilisable en mobilité permettant aux agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'accéder aux données pertinentes lors des contrôles en entreprises, le développement de nouveaux services numériques tournés vers les usagers afin de mieux comprendre leurs besoins et, dès lors, de mieux cibler les actions de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, le financement d'un établissement pénitentiaire expérimental ou la transformation numérique de la commande publique. En 2020, un taux de 54 % est constaté, dans le prolongement des années précédentes. Le taux est de 62% en 2021. Parmi les lauréats peuvent ainsi être distingués un projet liée à un SIRH de la gendarmerie nationale, un projet visant à la mise en place d'une plateforme de données scientifiques de l'INRAP ou encore un outil permettant un meilleur partage des informations entre les vétérinaires et le ministère de l'Agriculture.

Retour sur investissement

L'enquête la plus récente réalisée entre septembre et octobre 2021, a permis de conforter les prévisions d'économies attendues une fois les projets déployer. Les économies prévisionnelles déclarées par les porteurs des projets s'établissent à fin 2021 à hauteur de 944 M€ (hors projet « plan achats de l'État » dont l'équilibre et les objectifs sont en cours de révision), soit un retour sur investissement de 1,4.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Objectifs et indicateurs de performance

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	26 100 000 94 600 114	5 300 000 21 089 733	3 600 000 48 198 224	3 100 159	40 000 000 166 988 229	40 000 000
Total des AE prévues en LFI	5 000 000	26 100 000	5 300 000	3 600 000	0	40 000 000	40 000 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 567 246		+390 317 346 (hors titre 2)			+387 750 100	
Total des AE ouvertes	2 432 754		425 317 346 (hors titre 2)			427 750 100	
Total des AE consommées	0	94 600 114	21 089 733	48 198 224	3 100 159	166 988 229	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2021</i> <i>Consommation 2021</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	83 021 592 75 025 602	49 960 039 20 096 215	10 762 058 34 652 085	4 145 759	148 743 689 133 919 661	148 743 689
Total des CP prévus en LFI	5 000 000	83 021 592	49 960 039	10 762 058	0	148 743 689	148 743 689
Ouvertures / annulations par FdC et AdP							
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-2 567 246		+1 787 626 (hors titre 2)			-779 620	
Total des CP ouverts	2 432 754		145 531 315 (hors titre 2)			147 964 069	
Total des CP consommés	0	75 025 602	20 096 215	34 652 085	4 145 759	133 919 661	

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	69 350 000 63 602 021	69 350 000 50 236 506	51 300 000 -1 941 182	40 000 000	200 000 000	200 000 000 151 897 345
Total des AE prévues en LFI	10 000 000	69 350 000	69 350 000	51 300 000	0	200 000 000	200 000 000
Total des AE consommées	0	63 602 021	50 236 506	-1 941 182	40 000 000		151 897 345

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2020 Consommation 2020</i>							
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	71 398 590 41 269 438	71 398 590 9 050 401	52 815 395 7 924 387	13 664 667	205 612 575	205 612 575 71 908 893
Total des CP prévus en LFI	10 000 000	71 398 590	71 398 590	52 815 395	0	205 612 575	205 612 575
Total des CP consommés	0	41 269 438	9 050 401	7 924 387	13 664 667		71 908 893

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouverts en 2021	Consommées* en 2021
Titre 2 – Dépenses de personnel	0	5 000 000	0	0	5 000 000	0
Rémunérations d'activité	0	5 000 000	0	0	5 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	63 602 021	26 100 000	94 600 114	41 269 438	83 021 592	75 025 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	52 121 047	26 100 000	94 600 114	31 499 951	83 021 592	72 414 115
Subventions pour charges de service public	11 480 974	0	0	9 769 487	0	2 611 487
Titre 5 – Dépenses d'investissement	50 236 506	5 300 000	21 089 733	9 050 401	49 960 039	20 096 215
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	36 429 054	1 683 000	4 293 111	850 852	6 595 604	3 329 739
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	13 807 452	3 617 000	16 796 622	8 199 550	43 364 435	16 766 476
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-1 941 182	3 600 000	48 198 224	7 924 387	10 762 058	34 652 085
Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	1 785 000
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	115 000	0	0	70 000
Transferts aux autres collectivités	-1 941 182	3 600 000	48 083 224	7 924 387	10 762 058	32 797 085
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	40 000 000	0	3 100 159	13 664 667	0	4 145 759

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Dotations en fonds propres	40 000 000	0	3 100 159	13 664 667	0	4 145 759
Total hors FdC et AdP		40 000 000			148 743 689	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-2 567 246			-2 567 246	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+390 317 346			+1 787 626	
Total*	151 897 345	427 750 100	166 988 229	71 908 893	147 964 069	133 919 661

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/01/2021		351 957						
Total		351 957						

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/02/2021		392 230 790		4 053 027				
Total		392 230 790		4 053 027				

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
28/06/2021					1 315 494		1 315 494	
Total					1 315 494		1 315 494	

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 265 401		2 265 401
01/12/2021					1 251 752		1 251 752	
Total					1 251 752	2 265 401	1 251 752	2 265 401

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		392 582 747		4 053 027	2 567 246	2 265 401	2 567 246	2 265 401

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	35 000 000 166 988 229	40 000 000 166 988 229	5 000 000	143 743 689 133 919 661	148 743 689 133 919 661
Total des crédits prévus en LFI *	5 000 000	35 000 000	40 000 000	5 000 000	143 743 689	148 743 689
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-2 567 246	+390 317 346	+387 750 100	-2 567 246	+1 787 626	-779 620
Total des crédits ouverts	2 432 754	425 317 346	427 750 100	2 432 754	145 531 315	147 964 069
Total des crédits consommés	0	166 988 229	166 988 229	0	133 919 661	133 919 661
Crédits ouverts - crédits consommés	+2 432 754	+258 329 117	+260 761 871	+2 432 754	+11 611 654	+14 044 408

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

1,3 M€ de crédits de dépense de personnel ont été transférés du programme 349 vers les programmes 214, 354, 217 et 218. Comme exposé plus en détail infra, le FTAP peut, dans des conditions limitatives, financer des dépenses de personnel. Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, ces crédits doivent être virés ou transférés vers les programmes budgétaires des porteurs de projet.

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	5 000 000	45 000 000	50 000 000	5 000 000	153 743 689	158 743 689
Amendements	0	-10 000 000	-10 000 000	0	-10 000 000	-10 000 000
LFI	5 000 000	35 000 000	40 000 000	5 000 000	143 743 689	148 743 689

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Report de crédits

Le FTAP a bénéficié en 2021 d'un report de crédits s'élevant à 392 230 790 € en AE et 4 053 027 € en CP (arrêté du 17 février 2021).

Transfert et virement de crédits

1,3 M€ de crédits T2 ont été transférés du programme 349 aux programmes 214, 217, 354 et 218 (décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits). Le principe des transferts et des virements de crédits T2 est prévu depuis

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

l'origine du FTAP et permet de couvrir les besoins en crédits T2 de certains projets lauréats du fonds. Dans des conditions limitatives, le programme 349 peut en effet financer des dépenses de masse salariale.

Annulation de crédits

La loi de finances rectificatives du 19 juillet 2021 a annulé 2 265 401 € en AE et en CP de crédits HT2 et la loi de finances rectificatives du 1^{er} décembre 2021 a annulé 1 251 752 en AE et en CP de crédit T2. Ces annulations s'expliquent par les délais de sélection et de contractualisation avec les porteurs des projets lauréats et les retards dans le déploiement des projets du fait notamment de la crise sanitaire.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	25 000	1 400 000	1 425 000	25 000	5 749 748	5 774 748
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	25 000	1 400 000	1 425 000	25 000	5 749 748	5 774 748

Les années précédentes, le programme 349 était exonéré de mise en réserve, bénéficiant des règles du Grand Plan d'Investissement. Bien que mise en place pour la 1^{ère} fois en 2021, la réserve n'a pas été utilisée cette année. Les conséquences de la crise sanitaire ont certes été partiellement rattrapées en 2021, avec un niveau de consommation des crédits encore jamais atteint (168,2 M€ d'AE et 135,2 M€ de CP consommés en 2021 contre 151,8 M€ d'AE et 71,9 M€ de CP consommés en 2020) mais il n'a pas été nécessaire de faire appel aux crédits mis en réserve, le solde du programme, aussi bien en AE qu'en CP, étant positif à la fin de l'année.

La DITP n'a pas effectué de mise en réserve complémentaire, préférant conserver les crédits au niveau du programme et n'effectuant les descentes de crédit au niveau du BOP, puis des UO, uniquement sur demande des porteurs de projet. Les demandes sont examinées en fonction des différentes avancées des projets, des remontées d'indicateurs et de la météo globale de chaque projet.

Dépenses pluriannuelles

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 425 317 346	CP ouverts en 2021 * (P1) 145 531 315
AE engagées en 2021 (E2) 166 988 229	CP consommés en 2021 (P2) 133 919 661
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 677 876	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 6 746 709
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 257 651 241	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 127 172 952

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 127 868 473				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 5 985				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 127 874 458	–	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 6 746 709	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) 121 127 749
AE engagées en 2021 (E2) 166 988 229	–	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 127 172 952	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 39 815 277
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 160 943 026
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 8 734 287
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 152 208 739

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

L'estimation des CP nécessaires en 2021 et au-delà pour couvrir les engagements non couverts au 31 décembre 2020 est effectuée sur la base des échéanciers prévus par les contrats de transformation conclus avec les porteurs de projet, revue en fonction des déclarations des projets soit via le suivi effectué en septembre 2021 soit via des échanges directs avec les porteurs de projet.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

Justification par action**ACTION****01 – Fonds pour la transformation de l'action publique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	35 000 000 166 988 229	40 000 000 166 988 229	5 000 000	143 743 689 133 919 661	148 743 689 133 919 661

Depuis fin 2017, le Gouvernement a mis en place, au titre du Grand plan d'investissement, un « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP). Sous réserve des crédits effectivement ouverts en lois de finances, ce fonds est doté d'une enveloppe prévisionnelle de 700 M€ sur cinq ans. Destiné à mieux armer les administrations publiques pour mener à bien leurs projets de transformation, son objectif est d'investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique.

- **12 nouveaux projets ont été déclarés lauréats en 2021 au terme d'une procédure exigeante et compétitive**

Les projets sont sélectionnés par vagues d'appels à projets (AAP), afin de permettre une comparaison des projets entre eux et d'en optimiser ainsi la sélection. En 2021, 2 appels à projet ont eu lieu, le premier au printemps, le second à l'automne. Les projets lauréats sont désignés par le comité de pilotage du fonds. Depuis juillet 2020, ce dernier se compose de la ministre de la transformation et de la fonction publique, qui en exerce la présidence, du ministre délégué aux comptes publics, de la directrice du budget, du délégué interministériel à la transformation publique, du directeur interministériel du numérique, du secrétaire général pour l'investissement (SGPI) et de personnalités qualifiées.

Les projets doivent respecter plusieurs critères d'éligibilité pour être financés par le fonds : poursuivre les objectifs stratégiques du fonds ; permettre de réaliser des économies budgétaires significatives, qui doivent être mesurables et pérennes ; être portés en priorité par l'État et ses opérateurs ; avoir une taille adaptée pour avoir un impact en termes de modernisation de l'action publique ; être cohérents avec les priorités stratégiques ministérielles ou interministérielles, notamment déclinées dans les feuilles de route ministérielles, dans les décisions du comité interministériel de la transformation publique (CITP) ainsi que dans les plans de transformation réalisés dans le cadre du programme Action publique 2022 ; être cofinancés par le ou les porteurs de projet. Les projets éligibles sont ensuite sélectionnés sur la base des cinq critères suivants :

1. Des économies substantielles et pérennes permises par le projet, avec une cible de rendement d'un euro pérenne d'économies trois ans après l'investissement d'un euro par le FTAP ;
2. L'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et des conditions de travail des agents ;
3. Le caractère stratégique et novateur du projet proposé, en cohérence avec l'action du Gouvernement en matière de transformation publique ;
4. La qualité de la gouvernance et des moyens de conduite du projet ;
5. Pour les projets spécifiquement numériques, la conformité aux principes de l'État plateforme.

Chaque projet sélectionné donne lieu à la conclusion d'un contrat de transformation conclu entre le lauréat, d'une part, et la DB et la DITP, d'autre part. La conclusion de ces contrats s'avère un processus exigeant qui a notamment pour objet d'engager le porteur de projet sur des objectifs annuels d'économies, déclinés par nature de dépense (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, etc.). La phase de contractualisation

fait l'objet d'itérations approfondies entre le porteur du projet et le secrétariat du fonds : DB, DITP et, lorsque le projet comporte une dimension numérique, direction interministérielle du numérique (DINUM).

Les financements octroyés par le FTAP font l'objet d'un échéancier pluriannuel, lequel est revu si nécessaire au cours de la vie du projet. Les crédits sont mis à la disposition des porteurs de projet, au minimum une fois par an, et ajustés le cas échéant en fonction de l'avancement du projet et du respect des indicateurs de suivi et de résultat figurant au contrat.

Les projets lauréats de 2021 sont pour la moitié encore en phase de contractualisation et pour la moitié en cours de déploiement.

Parallèlement, les projets lauréats des appels à projets précédent, portés aussi bien par des administrations centrales que par les services déconcentrés de l'État ou encore par ses opérateurs, ont poursuivi en 2021 leur mise en œuvre, rattrapant au cours de l'année un retard entraîné par les difficultés de contractualisation initiales et les effets de la crise sanitaire.

La sous-exécution par rapport aux crédits ouverts en LFI 2021, bien que moindre qu'en 2020, s'explique en partie par le rattrapage du retard entraîné par la crise sanitaire, qui a toutefois pris un peu plus de temps que prévu. Ainsi, une très forte dynamique a été constatée sur le second semestre 2021. Les dépenses engagées et réalisées ont été cependant inférieures à celles prévues par les échéanciers contractuels ou estimées en début d'année par les porteurs.

La seconde raison de cette sous-exécution est l'attention forte portée par la DITP à l'avancée globale des projets et au conditionnement de la descente des crédits à la réalisation des objectifs et objectifs intermédiaires (réalisation d'un audit DINUM, remontée d'indicateurs...) qui a entraîné un report de versements pour certains projets, tels que le projet ASP à titre d'exemple.

La déconcentration d'une partie de l'enveloppe du Fonds (34 M€) a continué, avec une amplification de la consommation des crédits mis à disposition des préfets de régions dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État pour accompagner les projets de transformation.

Un suivi renforcé en 2021

Le suivi (hors suivi budgétaire spécifique effectué pour les mises à disposition et les consommations de crédits) ainsi que l'évaluation des projets sont réalisés plusieurs fois dans l'année par la DITP et sont enrichis des retours d'audits éventuels, ou du suivi du panorama des grands projets de l'Etat par ailleurs produits par la Direction Interministérielle du Numérique.

A l'échelle de la DITP, l'évaluation des projets quant à leur déroulement et aux risques afférents, est établie à partir de quatre critères :

- Consommation budgétaire (sous consommation ou consommation cohérente);
- Respect du planning initial ;
- Risques anticipés pour l'avenir du projet ;
- Réévaluation des économies attendues.

Ces critères sont notés sur une échelle de 1 à 4 puis additionnés pour générer une note globale de risque, qui constitue la "météo" finale. A partir de cette note, une proposition de classement des risques du projet est formulée (A : Projet finalisé, B : Avancement conforme, C : Risques maîtrisés et D : Vigilance accrue).

L'évaluation des projets se fait également au travers d'enquêtes de terrain remontées par une plateforme numérique. Celle-ci permet aux responsables de projets de faire la synthèse des points saillants du projet financé en renseignant des données dans une matrice standardisée. L'état d'avancement de la consommation, les difficultés rencontrées, les réalisations obtenues, le retard pris et les causes du retard ainsi que les bénéfices attendus sont ainsi abordés et synthétisés.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro

L'application concatène ensuite ces données et génère des diagrammes visuels permettant de disposer en temps réel et très rapidement d'indicateurs fiables d'évaluation de l'état d'avancement du projet.

Une synthèse de ce suivi est présentée aux membres du Comité de pilotage, afin de leur permettre d'évaluer l'avancement des projets lauréats. Ce suivi est complété par des audits régulières des projets.

Enfin, à titre exceptionnel, le FTAP peut être amené à financer des dépenses de personnel à condition qu'elles présentent un caractère temporaire et que leur montant demeure limité ; 5 M€ ont été ouverts à cette fin par la loi de finances pour 2021. Le programme 349 ne portant pas lui-même d'emplois, il doit alors être procédé par décret de transfert ou de virement. A ce titre, le décret n° 2021-831 du 28 juin 2021 portant transfert de crédits a procédé au transfert de 1,3 M€ de crédits T2 du programme 349 vers les programmes 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour le projet Indicateurs d'insertion des apprentis et lycéens (InserJeunes), 354 « administration territoriale de l'Etat » pour les projets Pôle de l'Etat bisontin, Plateforme régionale des achats étendues et Ligne directe France Services, 217 « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » pour le projet Prévention des impayés locatifs et 218 « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » pour le projet Concentrateur DITP.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	5 000 000		5 000 000	
Rémunérations d'activité	5 000 000		5 000 000	
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	26 100 000	94 600 114	83 021 592	75 025 602
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	26 100 000	94 600 114	83 021 592	72 414 115
Subventions pour charges de service public				2 611 487
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 300 000	21 089 733	49 960 039	20 096 215
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 683 000	4 293 111	6 595 604	3 329 739
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 617 000	16 796 622	43 364 435	16 766 476
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 600 000	48 198 224	10 762 058	34 652 085
Transferts aux entreprises				1 785 000
Transferts aux collectivités territoriales		115 000		70 000
Transferts aux autres collectivités	3 600 000	48 083 224	10 762 058	32 797 085
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		3 100 159		4 145 759
Dotations en fonds propres		3 100 159		4 145 759
Total	40 000 000	166 988 229	148 743 689	133 919 661

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2020		Prévision LFI 2021		Réalisation 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANTS - Agence nationale des titres sécurisés (P354)	9 600 000	1 250 000				1 395 000
Dotations en fonds propres	9 600 000	1 250 000				1 395 000
ONF - Office national des forêts (P149)					1 477 059	1 477 059
Dotations en fonds propres					1 477 059	1 477 059
SHOM - Service hydrographique et océanographique de la marine (P212)	1 987 000	263 000			715 600	1 612 600
Transferts	1 987 000	263 000			715 600	1 612 600
Météo-France (P159)		1 390 000				530 000
Subventions pour charges de service public		1 390 000				530 000
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)					21 550 000	7 515 000
Transferts					21 550 000	7 515 000
Parcs nationaux (P113)					128 360	128 360
Transferts					128 360	128 360
FEI - France éducation international (P214)					274 500	91 500
Transferts					274 500	91 500
Business France (P134)						1 785 000
Transferts						1 785 000
Universités et assimilés (P150)	5 977 818	855 500			1 500 000	1 893 028
Transferts	5 977 818	855 500			1 500 000	1 893 028
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)					707 500	346 333
Dotations en fonds propres					170 000	70 000
Transferts					537 500	276 333
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)					2 594 014	2 594 014
Transferts					2 594 014	2 594 014
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					4 193 100	2 211 700
Dotations en fonds propres					1 453 100	1 203 700
Transferts					2 740 000	1 008 000
IRSN - Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (P190)	570 000	240 000			1 000 000	635 000
Transferts	570 000	240 000			1 000 000	635 000
ARS - Agences régionales de santé (P124)	314 974	132 487				132 487
Subventions pour charges de service public	314 974	132 487				132 487
Pôle emploi (P102)	9 696 000	7 747 000				1 949 000
Subventions pour charges de service public	9 696 000	7 747 000				1 949 000
Total	28 145 792	11 877 987			34 140 133	24 296 081
Total des subventions pour charges de service public	10 010 974	9 269 487				2 611 487
Total des dotations en fonds propres	9 600 000	1 250 000			3 100 159	4 145 759
Total des transferts	8 534 818	1 358 500			31 039 974	17 538 835

Plusieurs opérateurs ont fait l'objet de financement de la part du FTAP depuis sa création. Depuis 2018, 22 projets portés par des opérateurs ont été financés par le comité du FTAP, dont par exemple Forêt 4.0 de l'ONF, Intelligence Emploi de Pôle Emploi ou encore EASI LAB de l'Université de Bordeaux.

Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | Justification au premier euro